

LE CONQUET

de Penzer ... à Kermorvan



BULLETIN COMMUNAL N° 72 D'OCTOBRE 2000

SOMMAIRE

Editorial

Recensement de la Population

Parlons Finances

Travaux et Urbanisme

Parc National en Mer d'Iroise

Tourisme

Affaires Sociales

Le Multimédia

Nouvelles des Associations

- Club des Mouettes
- A.S.C Tennis
- Tennis de table conquétois
- Chorale « Les Voix de l'Archipel »
- Comité de jumelage Le Conquet-Llandeilo
- Association Mer Montagne
- Euphonia
- Basket-Ball Conquétois
- Bibliothèque pour tous

Pierres et Constructions au Conquet

EDITORIAL

Les élections municipales de 2001 obligent : il n'est pas question de transformer cet éditorial en bulletin de victoire, ce pourrait être de la propagande !

Je ne vous parle donc que des faits principaux.

- Le recensement de la population conquétoise de mars 1999.

Les résultats ont été officialisés par décret. Nous sommes donc 2408 habitants dont 1276 conquétoises ... le reliquat s'élevant à 1132 conquétois (les chanceux). Les caractéristiques essentielles se passant de commentaires, la conclusion s'impose d'elle-même : Le Conquet est une cité dynamique.

- Les travaux portuaires : chacun sait qu'ils ont démarré depuis peu.

C'est en 1989 et 1990 qu'ont été construits en pied de falaise Sainte-Barbe les 170 mètres de quai et terre-plein ainsi que la cale attenante. L'ensemble étant dénommé QUAI VAUQUOIS. Les infrastructures ont été réalisées par le Conseil Général du Finistère pour la partie qui intéresse la desserte des îles et par la commune, concessionnaire du port qui concerne la pêche et la plaisance.

En parallèle le Département a poursuivi les études en vue d'une amélioration de la protection du port. L'assemblée départementale décidait le 14 février 1995 de renoncer à cette réalisation. Nous nous sommes vainement opposés à cette décision. Mais nous n'avons toujours pas changé d'avis depuis...1771. (article de Monsieur CHAURIS)

Cela étant, il a été décidé de lancer le programme de construction de la nouvelle gare maritime et de rechercher une solution intermédiaire permettant d'offrir des conditions d'exploitation améliorées pour les pêcheurs.

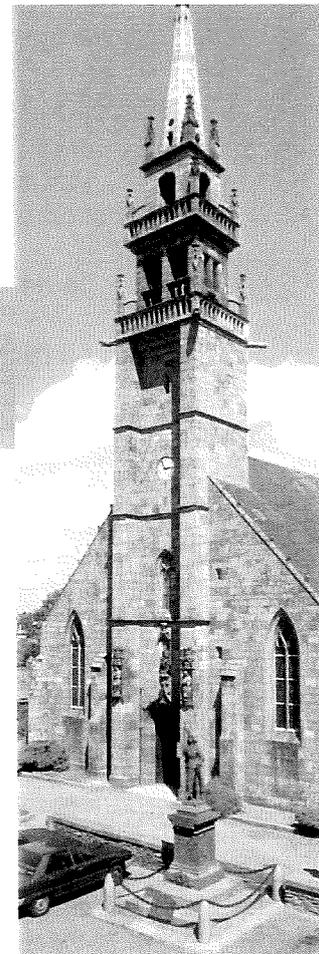
Après concertation, le Conseil Général a inscrit à son programme de travaux 1996 le rempiètement de la cale St Christophe destiné à faciliter l'accostage et le débarquement des bateaux de pêche.

Dans un même temps, la commune a décidé d'aménager la zone de mouillage pour la plaisance située en arrière du môle St Christophe.

Enfin, la première pierre de la gare maritime a été posée le 26 septembre dernier par le Président du Conseil Général.

- Le 29 février de cette année un journal local titrait l'un de ses articles « Silence radio au Conquet » - La veille à 21 heures le dernier message radio était transmis – Durant un demi-siècle les techniciens de Radio Conquet ont assuré la sécurité des navires en mer. Avec la discrétion des hommes de devoir ils ont assumé avec compétence et dévouement leur mission. A ce titre ils ont mérité notre reconnaissance et celle de leur pays d'adoption.
Salut les copains !

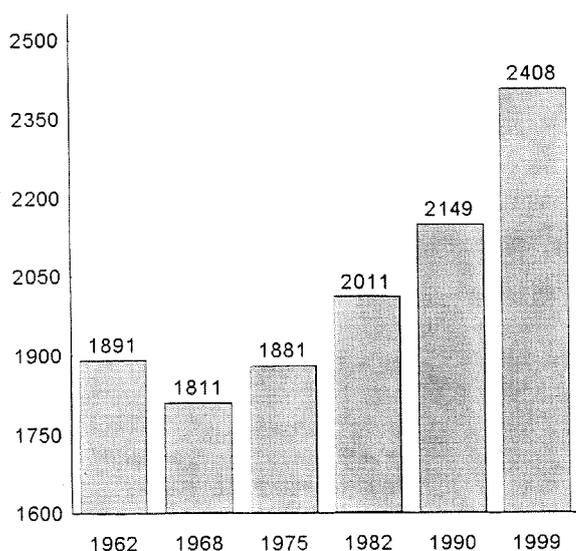
Le Maire
Christian COUTURE



LE CONQUET

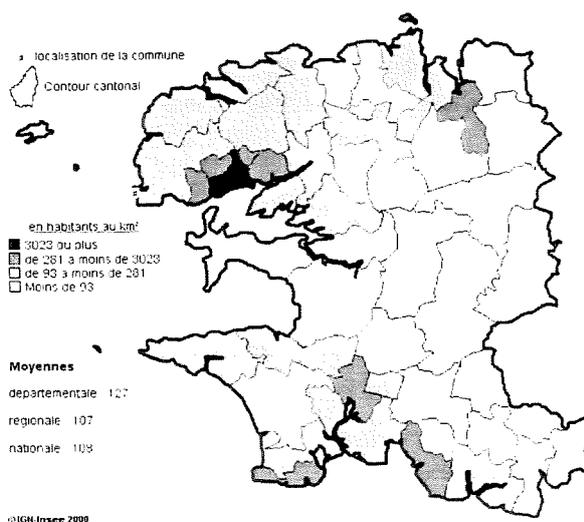
Au 8 mars 1999, Le Conquet compte 2 408 habitants (1 132 hommes et 1 276 femmes), soit une densité de 285 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 259 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 527 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, le déficit naturel a été compensé par des arrivées de population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 256 naissances et 321 décès dans la commune ; le déficit naturel s'élève donc à 65 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 324 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	190	224	256
Décès	153	201	321
Solde naturel	37	23	- 65
Solde apparent	93	115	324
Variation de la Population	130	138	259

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

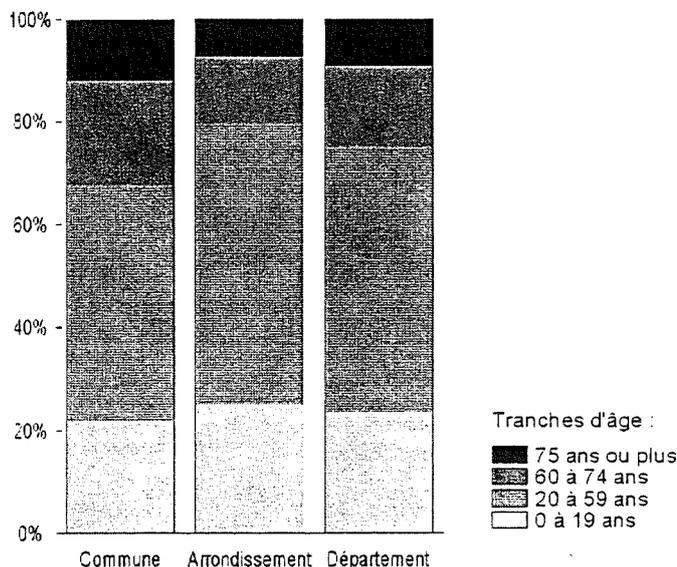
Le Conquet appartient à l'arrondissement dont Brest est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 353 541 habitants, soit une densité de 251 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 11 491 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 838 687 habitants en 1990 à 852 418 habitants en 1999 ; soit un gain de 13 731 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	2 149	2 408	12,1
Arrondissement	342 050	353 541	3,4
Département	838 687	852 418	1,6

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

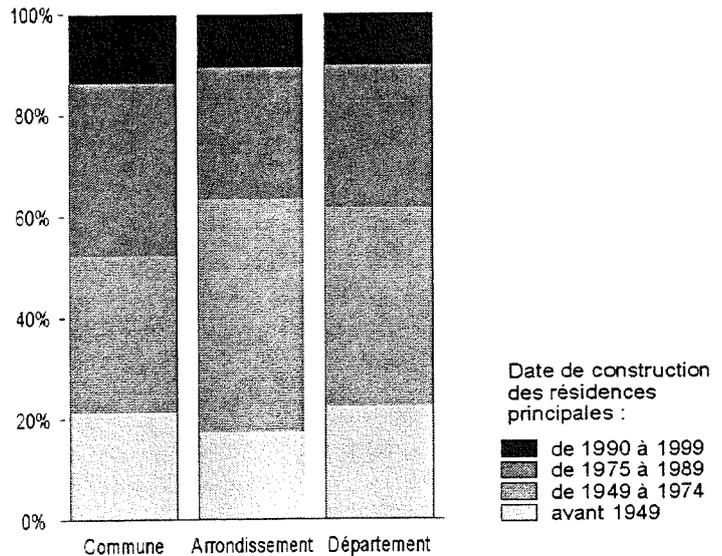
Les personnes âgées sont nombreuses dans la commune. Les 283 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 11,8% de la population alors que ce pourcentage est seulement de 9% dans le département. Les 528 jeunes de moins de 20 ans représentent 21,9% de la population ; à comparer à 23,6% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

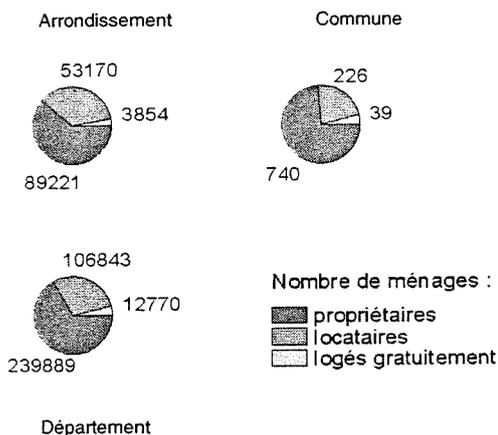
La commune comprend 1 497 logements : 1 005 résidences principales et 427 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 65 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est d'ancienneté moyenne : 1 117 logements ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 74,6%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 80,3% dans l'arrondissement et de 74,5% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

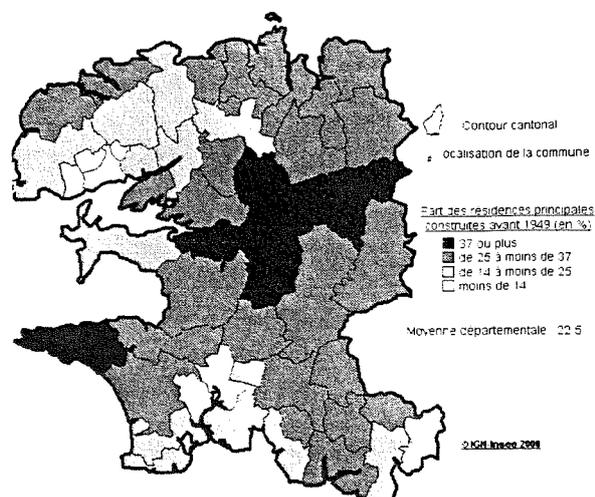
La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (80,4%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 73,6% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

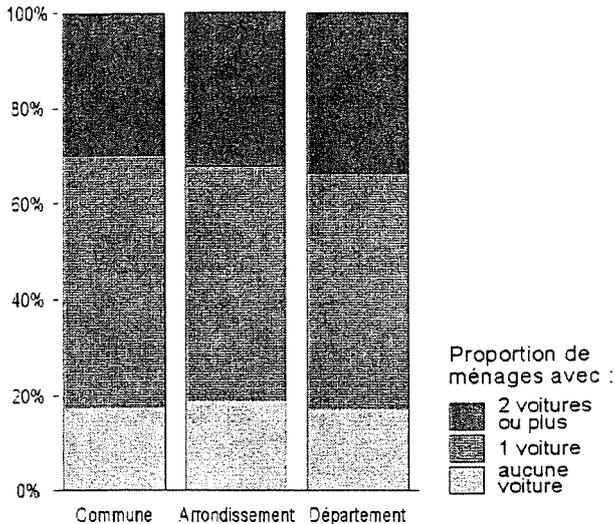
Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est proche de la moyenne départementale : 176 ménages n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 82,5% ; dans le département, cette proportion est de 82,9%.



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 2 408 habitants de la commune, 891 personnes sont actives : 504 hommes et 387 femmes. Au moment du recensement, 83 de ces actifs cherchent un emploi et 803 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 175 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 628 autres sont salariées. La moitié de ces actifs exerce dans la commune ; l'autre moitié va travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	891	152 454	364 035
hommes	504	84 340	199 192
femmes	387	68 114	164 843
Population active ayant un emploi	803	133 904	321 585
salariés	628	119 393	274 609
non salariés	175	14 511	46 976
Chômeurs	83	17 677	40 612
Taux de chômage (%)	9,3	11,6	11,2

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 152 454 personnes. Parmi elles, 17 677 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11,6%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,2%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	382	382	39
Pourcentage d'actifs travaillant...	47,5	47,6	4,9

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour LE CONQUET, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	2 408
Population totale	2 441

PARLONS FINANCES

FICHE FINANCIERE

Chaque année le Trésor Public, nous adresse une fiche financière concernant la commune mais aussi une comparaison avec les communes du Département et de la Région dans la même catégorie démographique.

Il est intéressant de se comparer d'une part à l'exercice précédent et d'autre part aux autres communes.

Les chiffres sont indiqués en Francs par habitant, la population retenue étant pour 1999 de 2441 habitants.

En fonctionnement :

En francs/habitant	1998	1999
Produits	4940	4926
Charges	3770	3909
Résultat comptable (produits - charges)	1170	1017

A titre comparatif le résultat comptable moyen est de :

sur le Département du Finistère = 940 F/h
sur la Région Bretagne = 967 F/h

En Investissement :

Ressources (recettes)	1999
Excédent de fonctionnement	1 213
Dettes bancaires et assimilés	1 884
Subventions	389
Fond de Compensation TVA	142
Divers	35
TOTAL en francs / habitant	3 963

Emploi (dépenses)	1999
Dépenses d'équipement	3 469
Remboursement dettes bancaires	742
TOTAL en francs / habitant	4 258

En francs/habitant	1998	1999
Recettes		3963
Dépenses		4258
Besoin de financement	470	295

A la lecture de ces tableaux, nous remarquons une grande similitude entre les chiffres de 1998 et 1999.

LES BALANCES COMPTABLES DE L'EXERCICE 2000

Budget communal :

Après deux tiers d'exercice de l'an 2000, nous pouvons observer les balances comptables à mi-août.

En fonctionnement :

Nos recettes et nos dépenses apparaissent au budget pour la somme de 11 208 000 francs et à ce stade de l'exercice nous avons encaissé 6 523 000 francs ce qui représente 58 % du budget, et nous avons dépensé 5 760 000 francs soit 51 % du budget.

En Investissement :

Le budget en recettes et en dépenses est de 27 109 000 francs.

Nous avons encaissé 21 109 000 francs soit 78 % du budget et nous avons dépensé 19 050 000 francs soit 70 % du budget.

Au cours du dernier quadrimestre le conseil Municipal vérifiera si des modifications de détail sont nécessaires.

Budget du Port :

Les recettes et dépenses de fonctionnement sont en phase avec le budget.

Pour les postes d'amarrage plaisance tout est payé et l'encaissement de 127 000 francs correspond bien au budget : 125 000 francs.

Les redevances d'équipement pêche, arrêtées au 1^{er} juillet, représente exactement 50 % de la prévision budgétaire.

Le budget 2000 du Port ne devrait donc poser aucun problème.

Budget du Camping :

Le budget du camping ne peut être analysé avant la fin de la saison.

Les conditions météorologiques de cet été nous incitent à la prudence pour les recettes. Il faudra sans doute tabler sur une baisse de 5 à 10 % par rapport aux prévisions budgétaires alors que les dépenses et principalement les salaires ne sont pas variables selon la météo.

Pour la première année ce budget est indépendant du budget communal.

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation de l'Etat aux communes et communautés de communes est variable en fonction d'un certain nombre de critères ; le montant de cette DGF, dès 2001 sera déterminé par la décision que prendront les élus de la Communauté de Commune du Pays d'Iroise quant au mode de perception de la taxe professionnelle.

Actuellement chaque commune a son propre taux de taxe professionnelle, la fourchette sur le Pays d'Iroise est large 6 % à TREOUERGAT, 17 % à TREBABU, LE CONQUET se situe à 14,09 %.

La moyenne arithmétique des communes de la CCPI est de 12,95 %, taux auquel le contribuable doit rajouter celui voté par la communauté de communes soit 3,09 %. Le contribuable est donc soumis à un taux global de 16,04 %.

Pour obtenir une DGF convenable, la loi Chevènement du 12.07.1999 incite à opter pour une taxe professionnelle unique prélevée par la communauté. La commune n'est plus compétente en matière de T.P et compense ce manque de recettes par une modification de taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti dans les limites nouvelles de la loi ; le contribuable payant à francs constants une somme identique à l'année précédente. Sur sa feuille d'impôts locaux il trouvera dans la colonne « intercommunalité » une seule ligne, celle de la taxe professionnelle (pour les contribuables concernés), dans la colonne « commune » les trois taxes « habitation, foncier bâti et foncier non bâti ; les lignes Département et Région étant inchangées à l'exception de la part régionale de la taxe d'habitation qui se trouve supprimée.

Cette modification de fond des impôts locaux intervient au moment où l'Etat modifie la structure même de la taxe professionnelle, la part « salaire » dans le calcul de la TP étant supprimée.

La procédure est la suivante : la communauté de communes présentera à son conseil une modification de statuts au mois de novembre 2000, incluant la taxe professionnelle unifiée. En fonction des résultats de ce vote la décision devra être entérinée par les conseils des vingt communes avant la fin de l'année.

Guy LE GOFF
Premier Adjoint au Maire

TRAVAUX ET URBANISME

Lors du vote du Budget Primitif, le 29 mars 2000, le Conseil Municipal a fixé le programme des études et des travaux de l'année 2000, et a voté les crédits correspondants.

Cet article relate l'exécution de ce programme :

LES TRAVAUX ACHEVES

1- La voirie

La commune a poursuivi l'aménagement urbain de notre ville en réalisant au 1^{er} semestre :

- la poursuite de l'amélioration de la circulation automobile rue Kennedy entre la rue Pen Ar Streat et la rue Churchill. Une chaussée en enrobés a été faite, elle est bordée d'un trottoir accessible au stationnement des véhicules. Ainsi la partie centrale de cet itinéraire important entre la rue J. Ferry et la rue Churchill est terminée.

-L'aménagement de la rue Guépratte entre le Rond Point de Brest et le Croaë. Une chaussée en enrobés a été faite, elle est bordée d'un trottoir réservé aux piétons.

-L'élargissement du trottoir, en enrobés, de la rue de Verdun entre la rue Le Gonidec et la Place Llandeilo, pour permettre la circulation en toute sécurité des piétons et des handicapés, des poussettes d'enfants et des caddies.

-La création d'un parking de 50 places autour de la nouvelle salle municipale d'activités du Village Vacances dans le Parc de Beauséjour (son achèvement est prévu en octobre), l'aménagement et la délimitation du parking dans le Parc de Beauséjour à l'Est de la mairie.

L'ensemble de ces travaux de voirie s'est élevé à 1 MF HT.

2 - Les bâtiments

- Dans le prolongement de la réalisation du Rond-Point de Brest, la mise à disposition du pavillon Est de la mairie, au profit de l'Office Municipal de Tourisme a été menée à bien. Une large baie de 3 mètres ouverte sur l'entrée de ville a été créée et une salle de 50 m² est offerte à l'accueil du public.

- La mise en service de la Mairie dans le Parc de Beauséjour a permis la réaffectation de l'ancienne mairie Place Charles Minguy au profit de la « bibliothèque pour tous » en mai et du centre multimédia dont l'ouverture est prévue en octobre dès l'installation du matériel informatique.

A noter que les transformations de ces deux bâtiments communaux ont été effectuées en très grande partie par le personnel technique de la commune.

- l'insonorisation de la salle de motricité de l'école maternelle J. Monnet a été améliorée par la pose d'un plafond acoustique. Le chauffage central de cette salle est commandé. Le tapis de sol amortisseur du jeu de plein air dans la cour a été refait pendant l'été au compte de l'entreprise.

- Le ravalement décennal des murs de l'école primaire J. Monnet a été exécuté.

- L'extension de la Poste, locataire des locaux communaux qu'elle occupe aux Océanides est engagée. Un local, actuellement ouvert sous les arcades sera aménagé dès octobre.

LES PROCHAINS TRAVAUX

1 le stationnement des véhicules à Kermorvan

La réalisation de places de stationnement de véhicules le long de la route des Blancs-Sablons (face au camping du Théven) (80 places) hors chaussée, et à l'Est de la redoute De Wailly (60 places) autorisée par la Ministre de l'Environnement et budgétée par le Conseil Municipal n'a pu malheureusement être menée à bien avant l'été. Le Conservatoire du Littoral, propriétaire du sol d'assiette et maître d'ouvrage des travaux, lance la consultation des entreprises dans les mois à venir pour une mise en service au printemps 2001.

2 l'assainissement

Le réseau de collecte des eaux usées des habitants de Lochrist sera entrepris dès le début d'octobre pour une durée de 4 mois. Celui-ci correspond au bourg de Lochrist, aux rues du Phare de Lochrist, Pierre Loti, Surcouf, Cuirassé Bretagne, et Porsliogan, où sera construit un poste de relèvement des eaux usées ; une canalisation de refoulement jusqu'à la rue Schuman. 60 abonnés nouveaux bénéficieront ainsi du service public d'assainissement dès le début de 2001.

Le coût de ces travaux est de 2,4 MF HT.

3 les infrastructures portuaires

Les améliorations portuaires pour la pêche et la plaisance étudiées et attendues depuis plusieurs années vont démarrer début octobre (voir les bulletins communaux précédents.)

Les projets retenus comportent les ouvrages suivants :

- Construction d'un chenal d'accès depuis le plan d'eau Vauquois et contournant le musoir du môle St Christophe à la côte de -2,30 CM.
- Création, par dragage et déroctage d'une zone de mouillage de 5 ha arasée à la côte + 0,70 CM pour recevoir 177 bateaux de plaisance à embossage.

Après de nombreuses années

- d'étude de définition des projets avec les usagers.
- d'instruction administrative : travaux à proximité du site classé de Kermorvan, autorisation de rejet en mer près de la grande Vinotière de 76 000 m³ de produits de dragage et de déroctage, enquête publique de la population, avis des diverses administrations concernées.
- de consultations des entreprises.
- de recherche et d'obtention des financements auprès de l'Europe, de la Région, du Département laissant à la charge des usagers (pêche et plaisance) une quote-part raisonnable.
- de définition du mode d'exécution des travaux.

les travaux ont débuté simultanément en septembre 2000 pour une durée respective de 4 mois pour la plaisance (dragage – déroctage de 45 000 m³ et mise en place des mouillages) et 6 mois pour la pêche (dragage – déroctage de 30 000 m³ et réalisation de la cale de 64 mètres de longueur, 8 mètres de largeur et fondée à - 2,30 CM englobant la cale actuelle.)

Les propositions chiffrées par les entreprises lors de la consultation ont montré qu'une économie importante de coût pouvait être obtenue si le chantier était mené de façon continue de jour et de nuit.

Après avoir fait réaliser une étude acoustique pour mesurer le niveau sonore ambiant actuel du port (45 db) et après l'avoir comparé au niveau maximum de bruit des engins (bulldozer, pelles hydrauliques, groupes électrogènes) et bateaux de servitude (barges, pousseur, sablier) accepté par les entreprises (75 db), la commune a décidé de retenir la proposition en travail de jour et de nuit.

Cette solution a l'avantage de réduire le coût des travaux de manière très substantielle (4,5 MF HT pour la plaisance, 6 MF HT pour la pêche) et le délai d'exécution de manière significative. Elle apportera, il est vrai, une gêne temporaire aux riverains du port dans la mesure où le chantier se déroulera 24 h /24 pendant 6 jours/7 (sauf le dimanche) et en fonction de la marée. C'est aussi la rançon à devoir d'un équilibre fragile entre les différents paramètres d'un ouvrage aux multiples faces et intérêts.

Par ailleurs, le Département a obtenu l'autorisation du Ministre de l'Environnement pour la réalisation de la gare maritime sur le terre plein commerce, et le Préfet a accordé le permis de construire le 24 février 2000.

Ce bâtiment sera adossé à la falaise, face au quai. Il mesurera 29,50 x 8,50 mètres. Il accueillera au sol, les billetteries des 3 compagnies maritimes (Pen Ar Bed, Finist'mer, Aquafaune) des toilettes publiques, et à l'étage des bureaux, le bureau du surveillant du port et une terrasse accessible au public.

Les travaux ont commencé en septembre pour une durée de 12 mois.

L'URBANISME

La commune a élargi son patrimoine foncier en négociant les opérations suivantes :

1) Engagé depuis 3 années, la commune a acquis, par voie d'expropriation de l'immeuble Le Noach, rue Clémenceau. La démolition de ce bâtiment menaçant la sécurité devrait être effectuée en octobre. Elle permettra, après déplacement du Dojo, un réaménagement en aire de stationnement des véhicules à proximité du port.

Par ailleurs, la commune a décidé d'exercer son droit de préemption par voie de justice sur la cession de l'immeuble Pichon, adjacent à l'immeuble Le Noach.

2) Saisissant les opportunités de transactions immobilières, la commune a acquis, cette année par voie de préemption amiable et pour mise en réserve foncière le terrain Leven rue Albert de Mun (face AXA) et l'atelier Le Faucheur rue GI Leclerc.

3) France Télécom a proposé à la commune la cession des locaux disponibles depuis la fermeture de Radio Conquet en février 2000. Le Conseil Municipal en a décidé l'acquisition et l'acte de vente doit intervenir en octobre 2000.

Les biens acquis comprennent les bâtiments ayant les anciennes affectations suivantes :

1 bâtiment opérationnel,
1 centrale technique,
1 foyer sportif,
1 salle de réunion sur 4 garages,
1 terrain grevé de 2 blockhaus partiellement aménagés,
la voirie correspondante.

Le tout représente une surface de 1500 m² bâti et 20 000 m² non bâti ; le paiement sera réparti en 3 termes annuels.

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, fait acte de candidature pour accueillir le siège du Parc Marin dès sa création, et, à qui ces bâtiments seront proposés.

4) L'étude et la mise en valeur du secteur du Drellac'h, entre la Corniche du Croaë et la Place St-Christophe, est en cours d'élaboration par Monsieur QUELEN, Architecte-Urbaniste. Cette opération est rendue possible dès lors que les travaux d'assainissement sont achevés, que le mur de la cale du Drellac'h a été consolidé en 1999, et que les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et téléphoniques sont étudiés et en cours de financement.

A la potentialité de modelage du paysage urbain offerte par les acquisitions précédemment décrites, s'ajoute le développement des constructions individuelles. Le nombre de permis de construire demeure important. Depuis le début de l'année 14 autorisations de logements nouveaux en résidence principale ont été délivrées.

G. MANAC'H
Adjoint au Maire

PARC NATIONAL EN MER D'IROISE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 septembre afin de donner un avis sur le projet de création par l'Etat d'un Parc National en Mer d'Iroise.

La délibération adoptée par le Conseil est reproduite intégralement ci-après.

La consultation pour avis du projet de création d'un Parc National Marin en mer d'Iroise nécessite une prise de position du Conseil Municipal du Conquet sur les 3 points précisés dans la lettre d'envoi du Préfet du Finistère.

Le Conquet, de par sa position géographique, son territoire maritime qui englobe un grand nombre d'îles de l'archipel de Molène, les activités soutenues de la pêche professionnelle et de loisirs, occupe une place prépondérante en Mer d'Iroise.

CONSIDERANT que le territoire étudié dans le projet présente un intérêt majeur qu'il importe de préserver,

CONSIDERANT que la sagesse et le principe de précaution l'emportent sur les faiblesses et les imprécisions du projet,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le projet.

Toutefois ce projet ne correspondant pas totalement aux aspirations des différentes parties prenantes (réf. Réunion du 11.09), le Conseil Municipal DEMANDE que ce dernier :

- PRENNE en compte d'une manière réaliste et non contraignante les aspirations des populations concernées et les choix des collectivités dans le respect de leur libre administration (en particulier des îliens).
- TIENNE compte des avis des usagers de la mer sur les conditions de circulation et d'exploitation du territoire défini.
- FIXE le périmètre tel qu'il est proposé et que son élargissement à la baie de Douarnenez soit justifié.
- GERE la fréquentation touristique.
- PRIVILEGIE le recrutement local du personnel.
- PRECISE le rôle des communautés de communes littorales.
- Enfin, CONJUGUE un développement durable, par le biais de plans de gestion approuvés à une large majorité des instances représentatives avec un développement respectueux de l'environnement permettant de répondre aux besoins de ceux qui y vivent et de ceux qui en vivent.

2 l'assainissement

Le réseau de collecte des eaux usées des habitants de Lochrist sera entrepris dès le début d'octobre pour une durée de 4 mois. Celui-ci correspond au bourg de Lochrist, aux rues du Phare de Lochrist, Pierre Loti, Surcouf, Cuirassé Bretagne, et Porsliogan, où sera construit un poste de relèvement des eaux usées ; une canalisation de refoulement jusqu'à la rue Schuman. 60 abonnés nouveaux bénéficieront ainsi du service public d'assainissement dès le début de 2001.

Le coût de ces travaux est de 2,4 MF HT.

3 les infrastructures portuaires

Les améliorations portuaires pour la pêche et la plaisance étudiées et attendues depuis plusieurs années vont démarrer début octobre (voir les bulletins communaux précédents.)

Les projets retenus comportent les ouvrages suivants :

- Construction d'un chenal d'accès depuis le plan d'eau Vauquois et contournant le musoir du môle St Christophe à la côte de -2,30 CM.
- Création, par dragage et déroctage d'une zone de mouillage de 5 ha arasée à la côte + 0,70 CM pour recevoir 177 bateaux de plaisance à embossage.

Après de nombreuses années

- d'étude de définition des projets avec les usagers.
- d'instruction administrative : travaux à proximité du site classé de Kermorvan, autorisation de rejet en mer près de la grande Vinotière de 76 000 m³ de produits de dragage et de déroctage, enquête publique de la population, avis des diverses administrations concernées.
- de consultations des entreprises.
- de recherche et d'obtention des financements auprès de l'Europe, de la Région, du Département laissant à la charge des usagers (pêche et plaisance) une quote-part raisonnable.
- de définition du mode d'exécution des travaux.

les travaux ont débuté simultanément en septembre 2000 pour une durée respective de 4 mois pour la plaisance (dragage – déroctage de 45 000 m³ et mise en place des mouillages) et 6 mois pour la pêche (dragage – déroctage de 30 000 m³ et réalisation de la cale de 64 mètres de longueur, 8 mètres de largeur et fondée à - 2,30 CM englobant la cale actuelle.)

Les propositions chiffrées par les entreprises lors de la consultation ont montré qu'une économie importante de coût pouvait être obtenue si le chantier était mené de façon continue de jour et de nuit.

Après avoir fait réaliser une étude acoustique pour mesurer le niveau sonore ambiant actuel du port (45 db) et après l'avoir comparé au niveau maximum de bruit des engins (bulldozer, pelles hydrauliques, groupes électrogènes) et bateaux de servitude (barges, pousseur, sablier) accepté par les entreprises (75 db), la commune a décidé de retenir la proposition en travail de jour et de nuit.

Cette solution a l'avantage de réduire le coût des travaux de manière très substantielle (4,5 MF HT pour la plaisance, 6 MF HT pour la pêche) et le délai d'exécution de manière significative. Elle apportera, il est vrai, une gêne temporaire aux riverains du port dans la mesure où le chantier se déroulera 24 h /24 pendant 6 jours/7 (sauf le dimanche) et en fonction de la marée. C'est aussi la rançon à devoir d'un équilibre fragile entre les différents paramètres d'un ouvrage aux multiples faces et intérêts.

Par ailleurs, le Département a obtenu l'autorisation du Ministre de l'Environnement pour la réalisation de la gare maritime sur le terre plein commerce, et le Préfet a accordé le permis de construire le 24 février 2000.

Ce bâtiment sera adossé à la falaise, face au quai. Il mesurera 29,50 x 8,50 mètres. Il accueillera au sol, les billetteries des 3 compagnies maritimes (Pen Ar Bed, Finist'mer, Aquafaune) des toilettes publiques, et à l'étage des bureaux, le bureau du surveillant du port et une terrasse accessible au public.

Les travaux ont commencé en septembre pour une durée de 12 mois.

AFFAIRES SOCIALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Banque Alimentaire :

Comme chaque année la Banque Alimentaire du Finistère organise la « Collecte Nationale de denrées non périssables » les vendredi 24 et samedi 25 novembre.

Cette opération « SOLIDARITE » sera pilotée au Conquet par le Centre Communal d'Action Sociale et se déroulera au supermarché CASINO et à la LEONARDE. Des bénévoles (du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) et des Associations caritatives) solliciteront le public. Chaque client pourra, s'il le désire, déposer, dans les chariots prévus à cet effet, un ou plusieurs produits recommandés :

(café, sucre, chocolat, farine, riz, pâtes, huile, lait, conserves de fruits et de légumes, plats cuisinés, produits d'hygiène etc ...)

Pour le bon équilibre de la distribution alimentaire, il serait cependant souhaitable, de mettre l'accent sur les plats cuisinés.

Une permanence se tiendra comme les années précédentes, dans la maison des associations Place Charles Minguy, (maison attenante à l'ancienne mairie). Les dons pourront également y être déposés.

Toutes les denrées recueillies à l'occasion de cette collecte sont destinées à être distribuées, aux plus démunis de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et de la ville. Depuis quelques années nous constatons que la demande de familles en difficulté en constante augmentation. Nul doute que les CONQUETOIS sauront, comme l'an passé, répondre, avec la même générosité, à l'appel lancé et contribueront ainsi à faire reculer la misère.

Les Colis Alimentaires :

Les colis alimentaires sont proposés aux familles et aux personnes seules qui disposent de très faibles ressources et qui en font la demande auprès de l'Adjoint chargé des Affaires Sociales. Cette distribution est assurée le vendredi matin tous les quinze jours. Elle est gérée conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et le siège communautaire de la Banque Alimentaire situé à LANRIVOARE.

D'autre part, nous rappelons que les RESTAURANTS DU CŒUR ont également ouvert, depuis l'an dernier, une antenne à LANRIVOARE. Cette antenne fonctionne chaque année, de la mi-décembre à fin mars. Toutes les personnes désireuses de se renseigner sur la distribution alimentaire peuvent prendre rendez-vous avec l'Adjoint chargé des Affaires Sociales.

Nous rappelons qu'elles doivent se munir de certains papiers tels que :

- livret de famille,
- Quittance de loyer,
- Justificatifs de ressources (Salaire, Assedic, CAF etc...)
- Avis de non-imposition

Repas du Centre Communal d'Action Sociale :

Chaque année, le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale invitent les Conquetois ayant atteint l'âge de 70 ans à se retrouver autour d'un repas convivial à la salle Le Gonidec.

Cette année, ce déjeuner sera servi le samedi 21 octobre à 12 h 30.

Toutes les personnes concernées ont reçu un carton d'invitation précisant de déposer leur réponse en mairie pour le 16 octobre, dernier délai – ceci afin de permettre la bonne organisation de ce repas.

Si, pour différentes raisons, certains administrés n'ont pas reçu d'invitation, ils sont invités à se présenter en mairie dès que possible.

Marie Pierre LE MANAC'H
Adjointe aux Affaires Sociales.

LE MULTIMEDIA DEBARQUE AU CONQUET

Le lancement du centre Cyber-Commune au Conquet se réalisera sans doute mi-octobre, le temps de mettre en place les différents matériels et de se familiariser avec les nombreux logiciels.

Un centre multimédia pour qui ?

Cet espace sera un lieu de rencontre et d'animation. Il permettra aux Conquétos de découvrir les technologies de l'information et de la communication.

Accessibles à tous, du débutant à l'utilisateur expérimenté, des animations gratuites seront régulièrement organisées pour illustrer les dimensions éducatives, culturelles et ludiques de ces outils.

Les possibilités du centre :

L'espace multimédia permettra l'initiation et le travail autonome en utilisant :

- Les technologies de l'information et de la communication via une connexion à Internet.
- Des logiciels bureautiques (traitement de texte et autres)
- Des logiciels éducatifs, culturels et ludiques.

Matériels mis à disposition :

- Six ordinateurs multimédia en réseau connectés à Internet par Numéris
- Deux imprimantes couleurs (une A4 et une A3)
- Un scanner - Un appareil photo numérique
- Deux caméras Webcam pour la visioconférence et l'échange d'images
- Deux tablettes graphiques

Les démonstrations ainsi que les animations seront présentées sur grand écran.

Où, quand, combien ?

Le lieu : c'est l'ancienne mairie, place Charles Minguy qui abrite déjà la bibliothèque. Pour les horaires d'ouverture et le prix pour l'utilisateur, je dirai que le règlement est en cours de rédaction et sera largement diffusé par la presse locale.

En résumé :

On peut réaliser au centre multimédia :

Tous les travaux personnels : CV, thèses, mémoires.

Tous les travaux d'associations, groupements, collectivités : faire savoir et se faire connaître.

Tous les travaux de recherche d'informations : les marques, les institutions, les organismes sont aujourd'hui présents sur Internet et offrent des informations innombrables.

L'utilisation de CD-Rom et DVD permet d'avoir accès à tous les sujets de culture générale : encyclopédies, musique, musée, histoire etc...

La création : de pages web, de mini-journaux, de CD-Rom.

L'initiation au montage vidéo numérique et bien d'autres choses que vous ne manquerez pas de venir découvrir.

De plus, à la demande des utilisateurs des logiciels particuliers pourront être intégrés en démonstration (comptabilité, gestion professionnelle, images de synthèse etc...)

Les seuls logiciels qui ne seront pas installés sont les jeux (sauf éducatifs, bien sûr).

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

CLUB DES MOUETTES

Le club des Mouettes a repris ses activités le 5 septembre après deux mois de vacances.

C'est avec joie que l'on s'est retrouvé et chacun peut se divertir par les activités proposées :

- le mardi : dominos- triominos- cartes- tricot- boules et scrabble, un café est servi à 16 heures ; chant le 1^{er} mardi du mois.

- le vendredi : occupations semblables, avec une marche d'une heure trente ; un loto interne au club une fois par mois.

Les joueurs de boules sont satisfaits de l'allée couverte du parc de Beauséjour et sont heureux de s'y retrouver. A noter que pour jouer il est recommandé d'avoir la carte des aînés.

La kermesse du 9 juillet a connu un vif succès ainsi que la journée du patrimoine qui permettait aux aînés de retrouver des vues représentant LE CONQUET d'autrefois.

Les brocantes de l'été intéressent bon nombre de visiteurs, dans l'étalage de la vente artisanale.

Notre petite troupe de théâtre s'est produite à la résidence du Streat-Hir afin de partager avec eux notre plaisir de chanter.

Les thés dansants se succèdent, un par mois dans chaque commune du canton. Et les sorties vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

En résumé, le club se porte bien et l'effectif reste stable : 170 adhérents.

Lieu de convivialité, d'échanges, de partage où règne la bonne humeur. Le club est ouvert à tous. Préretraités et nouveaux retraités peuvent nous rejoindre ; ils seront les bienvenus.

Le Bureau

A.S.C TENNIS

C'est reparti pour une nouvelle saison.

Après 10 rencontres sans défaite l'an dernier,
- l'équipe féminine accède à la Régionale 2.
Les matchs seront certainement beaucoup

plus difficiles, mais nous comptons sur l'équipe pour faire le maximum.

- l'équipe 1 masculine évoluera dans le même groupe de Départementale 2.

- l'équipe 2 masculine, elle, se frottera aux équipes de Départementale 4.

Les supporters seront les bienvenus à la salle omnisports pour encourager tous ces joueurs.

En outre cette année, des cours d'initiation seront dispensés aux adultes et aux enfants.

Bonne saison à Tous.

TENNIS DE TABLE CONQUETOIS

Suite à la fermeture de Radio-Conquet, le 28 février 2000, l'A.S.P.T.T. Radio-Conquet a été dissoute.

Désireux de faire perdurer le tennis de table au Conquet, les anciens de l'A.S.P.T.T ont décidé de créer un nouveau club.

Ainsi a pris naissance le 23 juin 2000 l'association « Tennis de Table Conquétois » (T.T.C)

Cette association a pour objet la pratique du tennis de table : jeunes, adultes, débutants, chevronnés, compétition et loisirs.

Le bureau se compose :

- Jean-Yves TOURMEN, Président
- Alexis HAMON, vice-Président
- Louis GUIRIEC, secrétaire
- Robert TEFAINE, secrétaire-adjoint
- Claude HAMON, trésorier

Membres : LARSONNEUR Jacques, MINGUY Charles, PENLAND Yves, PREMEL-CABIC Pierre .

Vingt d'adhérents sont inscrits actuellement, en espérant une augmentation sensible dans un proche avenir.

Un accord a été contracté avec M. Le Maire, quant à une solution provisoire, en attendant l'obtention définitive d'un local.

Le club est ouvert à tous, l'ambiance y est chaleureuse...

Pour tout renseignement : J.Y TOURMEN, Président tél. : 02.98.89.08.78

CHORALE « LES VOIX DE L'ARCHIPEL »

Créée en 1998 sous forme d'association de type loi 1901, la chorale « les voix de l'Archipel » compte actuellement une vingtaine de membres. Le registre de la chorale se veut très ouvert et par conséquent accessible à tous. L'association recherche à présent un nouvel élan pour s'agrandir et continuer à chanter dans la bonne humeur. Toutes les idées novatrices sont bien entendu les bienvenues.

C'est pourquoi nous cherchons à étoffer les quatre pupitres existants (Soprane, Alto pour les femmes, Ténor et Basse pour les hommes).

Menée de main de maître par notre chef de chœur, Bernard TESSON, la chorale souhaite générer encore plus de « vocations ».

Toutes les semaines, le groupe se retrouve pour la répétition (le vendredi soir à 20h30 à la maison des clubs au stade municipal.

Pour de plus amples informations contacter Laure ou Didier CUENOT au 02.98.89.17.57 ou sur internet : dcue0017@lsurf.fr
Cotisation annuelle fixée à 50 francs.

Composition du bureau :

Présidente : Laure CUENOT
Trésorier : Benoît TESSON
Secrétaire : Didier CUENOT
Vice-Présidente : Fabienne GARDIN.

COMITE DE JUMELAGE LE CONQUET - LLANDEILO

UN PEU D'HISTOIRE...

A la demande du maire, monsieur MINGUY, c'est en 1977 que monsieur Marcel LE BARS a commencé ses investigations au Pays de Galles pour jumeler LE CONQUET avec une autre ville de la même importance.

En 1980, les premières festivités pour signer cet accord se sont déroulées au CONQUET, puis en mai 1981 à LLANDEILO.

Depuis que de visites échangées..., de liens créés..., d'amitiés nouées... !

C'est pour renforcer ces liens que nous sommes partis à 55 dont 6 jeunes et enfants, du 30 mai au 4 juin dernier à LLANDEILO fêter le vingtième anniversaire de

notre union. Quinze danseurs du groupe folklorique BEG AN DOUAR nous ont accompagnés pour partager la culture celte.

Durant ce séjour, nous attendaient plusieurs surprises :

Le comité de LLANDEILO nous a offert la typique cabine téléphonique rouge britannique. Elle sera le témoin sur notre commune de 20 ans d'amitié et sera inaugurée le 14 octobre prochain au Conquet avec la municipalité et une délégation d'amis Gallois.

Puis lors d'un superbe repas, la municipalité de LLANDEILO nous a confié un tableau représentant la ville. Vous pouvez l'admirer au-dessus du bureau d'accueil de notre nouvelle mairie.

Que tous ceux qui n'ont pu venir au Pays de Galles cette année, sachent que d'ores et déjà nous préparons pour le prochain printemps un moment fort, invitant tous les Conquetois qui le souhaitent à fêter dignement ce vingtième anniversaire. Les dates sont déjà retenues :
Du 5 au 8 mai 2001... Venez nous rejoindre !!!

Véva TESSON 15 rue du Chemin des Dames
LE CONQUET Tél. 02.98.89.06.84.

Vous trouverez en dernière page de ce bulletin la réplique de la cabine téléphonique britannique offerte par les amis de LLANDEILO

MER-MONTAGNE

L'association « Mer-Montagne » remercie ceux et celles qui ont contribué au succès des journées « brocantes » de cet été.

Les uns ont apporté leur aide au stand, les autres ont consommé, crêpes, frites, saucisses etc ...

Tous étaient indispensables à cette réussite.

Dès à présent le bureau de l'association se penche sur sa prochaine entreprise : favoriser les séjours à la neige pour petits et grands, en famille, à la « Ruche »... et d'autres formules à l'étude...

A l'étude aussi un transport plus confortable avec participation financière de l'association.

Il est temps d'y penser ! Nous prendrons bientôt rendez-vous par la feuille info.

A très bientôt.

EUPHONIA
Association musique et danse
LE CONQUET - PLOUGONVELIN

Comme chaque année, EUPHONIA vous propose des cours de musique et de danse au Conquet et à Plougonvelin, pour les enfants et pour les adultes.

UNE NOUVELLE EQUIPE

Un nouveau bureau est en place depuis la rentrée :

président : Pascal DECHOSAL, v-président : Dominique VALERY, trésorier : Jo VIGOUROUX, secrétaire : Marie-Jeanne CLAVIER, secrétaire adj. : Mélanie MARC.

COURS DE MUSIQUE

De nombreuses disciplines vous sont proposées :

- guitare
- batterie
- Flûte à bec
- piano
- éveil musical
- chorale adulte
- solfège (enfants et adultes)
- percussions (djembe, bongos...)

Les cours d'instruments, individuels, durent 20 minutes.

Les cours de solfège, collectifs, durent 45 minutes.

Ils ont lieu au Conquet à la maison des clubs, et à Plougonvelin à la salle de musique du centre culturel.

COURS DE DANSE

L'association propose trois cours de danse moderne et contemporaine :

- 6-8 ans le mercredi de 11h à 11h45
- 9-12 ans le jeudi de 18 h à 19 h
- + de 13 ans le vendredi de 19 h à 20h15

Les cours ont lieu à la salle omnisports du Conquet (premier étage)

NOUVELLES ACTIVITES

Quatre nouvelles activités sont mises en place par l'association cette année :

- Une initiation à la danse bretonne
- Une chorale d'enfants
- Des cours de clarinette
- Des cours d'accordéon diatonique

Il est encore temps de vous inscrire

PROJETS POUR L'ANNEE

Comme tous les ans, deux manifestations clôtureront une année de travail :

- L'audition musicale, qui permet aux enfants de se produire devant parents et amis.
- Le gala de danse, qui aura cette année pour thème le cinéma.

A bientôt
Le bureau EUPHONIA

Renseignements :

Musique : Pascal DECHOSAL 02.98.48.31.80

Danse : Soazig CLAVIER 02.98.89.08.52

BASKET BALL CONQUETOIS

Cette nouvelle saison 2000/01 qui démarre, revêt cette année un caractère un peu plus particulier que d'habitude, car nous allons souffler nos 20 bougies en avril 2001.

Nous ne pouvons pas rêver d'une meilleure entrée en matière pour fêter ces 2 décennies de basket au Conquet que de voir nos **seniors filles** accéder à la **Prénationale 2** et nos **seniors garçons** à l'**Excellence Départementale**.

Nos effectifs restent stables avec 70 licenciés et 7 équipes.

- les **seniors garçons I** qui, après une 1^{ère} place en Promotion d'Excellence départementale au terme de la saison 99/2000, accèdent au plus haut niveau départemental.

- les **seniors filles I** qui, après 2 montées en 2 ans, accèdent au niveau Régional (une première dans le club)

- nos équipes réserves, les **seniors garçons II** et **seniors filles II**, évolueront cette saison en **Promotion d'Honneur 2^{ème} division**.

- les **cadets**, les **minimes garçons** et **minimes filles** joueront en championnat **Honneur départemental**.

Toutes ces équipes ont besoin de l'appui de supporters, alors n'hésitez pas à venir les soutenir le samedi après midi pour les jeunes et le samedi soir pour nos seniors garçons et filles.

L'entrée est GRATUITE.

Coté manifestations le comité directeur ne reste pas inactif.

- le 26 août 2000 s'est déroulée, avec succès, la 20^{ème} édition du challenge Pen Ar Bed qui a vu nos seniors garçons remporter la finale de ce tournoi devant l'équipe régionale du Lorient BC. Les équipes présentes à cette manifestations étaient le PL Recouvrance, ES Kerbonne, Gars du Reun de Guipavas, Stade Lannionnais, Lorient BC et le BB Conquétois.

- les 14, 15 et 16 avril 2001 seront les dates des manifestations du 20^{ème} anniversaire du club.

- les 25 et 26 mai 2001 nous recevrons nos amis gallois de Cardiff pour un grand week-end de basket.

Une nouveauté cette saison, le club a édité des cartes de membre, mises en vente au prix de 50F, pour tous ceux et celles qui voudront apporter un petit soutien financier au club.

Au mois de mai dernier, la bibliothèque a déménagé. Elle occupe maintenant les locaux spacieux et clairs de l'ancienne mairie.

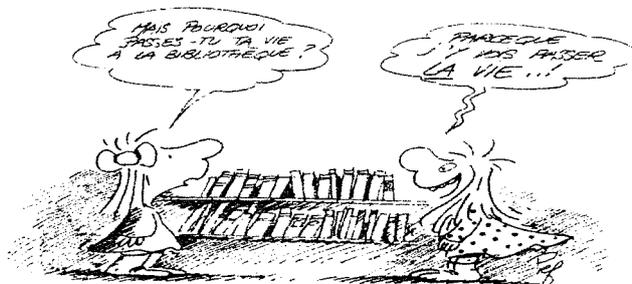
Trois espaces ont été délimités :

- **L'un pour les adultes**, comprenant les documentaires, les biographies, les romans et les romans policiers (soit 2500 ouvrages environ),
- **Un autre pour les enfants**, juniors et seniors où 1500 romans, B.D et documentaires sont à la disposition des jeunes lecteurs,
- **Et enfin le coin des tout-petits**, où un choix varié de livres d'images, premières lectures attendent leurs petits visiteurs.

Soucieuse de développer le goût de lire, la municipalité a soutenu ce projet et, ce changement de local a entraîné une forte augmentation d'inscriptions.

A ce jour :

216 adultes
190 enfants
fréquentent la bibliothèque.



Car, ouvrir une bibliothèque aux enfants, leur permettre d'accéder à une multitude de livres différents – car tous les enfants sont différents, chacun a ses goûts, ses rêves, ses angoisses, ses savoirs, ses compétences diverses -, c'est encourager leur initiation à l'imagination. C'est les aider à contempler le monde, et à favoriser le développement de leur personnalité. Il est important que les livres et les enfants puissent se rencontrer, qu'ils soient incités à ouvrir les livres, à les feuilleter, à les lire, à aller jusqu'au bout... En devenant lecteur, l'enfant devient plus autonome... Lire c'est l'affaire de tous les jours, même quand on ne sait pas lire... on s'exerce au petit déjeuner, au dos du paquet de Corn Flakes, en feuilletant le prospectus glissé dans la boîte aux lettres, en déchiffrant les titres du journal, dans la rue sur les affiches et les publicités, au supermarché. La lecture fait partie de la vie. A tout âge, il faut agir comme si l'enfant savait lire : **On n'attend pas qu'un enfant sache parler pour lui parler, n'attendons pas qu'un enfant sache lire pour lui faire découvrir le plaisir de lire...**

Il faut familiariser l'enfant avec les différentes sortes d'écrits, pour qu'il sache à quoi ils servent : à se repérer, à payer, à choisir, à rêver. L'enfant prend l'adulte pour modèle : il le voit lire des affiches, des revues, des livres, des recettes, des journaux, des cartes, des lettres, son cahier... Lire, c'est l'affaire de l'enfant, c'est aussi l'affaire des parents.

Quoiqu'il fasse plus tard, il aura besoin de savoir lire et écrire.

- Comment suivre à l'école si on ne comprend pas le sens de ce qui est écrit ?
- Comment remplir un formulaire administratif si on ne le comprend pas ?
- Comment utiliser une machine si on ne peut lire le mode d'emploi ?
- Comment accéder vraiment à l'univers technique et culturel sans maîtriser la lecture ?

Mais lire, ce n'est pas seulement un outil de réussite scolaire. C'est un formidable moyen de voyager, de rêver, de découvrir les autres... et de se connaître. Pourquoi lit-on ? Avant tout par plaisir. Pour le plaisir d'une histoire qui vous transporte, et vous fait oublier, un temps, le monde qui vous entoure.

Acte solitaire, la lecture apprend pourtant à écouter la voix des autres. Elle permet au lecteur de découvrir d'autres façon de vivre, de penser, ici et ailleurs, aujourd'hui et hier. Au fil des pages, l'enfant nourrit son imagination et développe sa capacité à réfléchir.

Les enfants mettent beaucoup d'eux-mêmes dans leurs lectures : ils s'identifient au héros, ils tremblent, s'interrogent, sourient avec lui... Au détour d'une histoire, ils croisent des personnages qui leur ressemblent : grâce à ces héros imaginaires, ils mettent des mots sur ce qui les trouble, ils trouvent parfois des réponses aux questions qu'ils se posent... et surtout ils découvrent qu'ils ne sont pas les seuls à se les poser.

« Idées et conseils pour donner à vos enfants le goût de la lecture »

- D'abord, ne pas le forcer. Mais peut-être lui montrer l'exemple...
- Ne pas établir de hiérarchie entre les romans, les B.D, les magazines et les documentaires.
- Respecter ses choix.
- Ne pas lui imposer des romans lus dans notre jeunesse.
- Ne pas remplacer son professeur de français en lui faisant lire des classiques, mais lui proposer des lectures plus distrayantes.
- Ne pas l'obliger à finir un livre qui l'ennuie.
- S'intéresser à ses lectures.
- Fréquenter les bibliothèques et les librairies, et le laisser choisir selon ses goûts.

Dans l'objectif de faire aimer la lecture aux enfants, la bibliothèque organisera, **le premier mercredi de chaque mois**, « l'heure du conte » à 16 h 30.

En OCTOBRE : La première séance aura pour thème « l'Arctique et l'Antarctique », thème choisi pour animer les journées nationales de « Lire en Fête ».

A cette occasion, **des animations seront proposées** à la bibliothèque : **jeux, travaux manuels, coloriages**, à l'issue desquels des prix seront distribués.

En NOVEMBRE des contes sur les sorcières illustreront la période « d'Halloween ».

Et en DECEMBRE, ce sera « Noël »...

Tout au long de l'année scolaire, les thèmes marquants seront ainsi développés par des contes, des jeux...

La bibliothèque poursuivra, cette année encore, son partenariat avec les écoles maternelles et primaires qui viendront, toutes les deux à trois semaines, emprunter des ouvrages.

La bibliothèque est ouverte :

-Mardi	: 10 h – 12 h
-Mercredi	: 10 h – 12 h 16 h 30 – 18 h 30
-Samedi	: 10 h – 12 h

L'inscription est de 50 F/an et par famille, le prêt étant gratuit pour les enfants des communes du Conquet et de Trébabu.

PIERRES ET CONSTRUCTIONS AU CONQUET

par Louis CHAURIS Directeur de recherche au CNRS (E.R)

IV INSTALLATIONS PORTUAIRES (première partie)

Au Conquet, les aménagements successifs du port sont marqués par l'utilisation de matériaux différents, signes de l'évolution technique des constructions, tandis qu'en même temps, en première approximation, les infrastructures nouvelles présentent un déplacement progressif vers l'Ouest, à la recherche d'eaux plus profondes.

Il est possible que le havre primitif du Conquet ait été situé dans l'ancienne petite anse de Poulconq (19), diverticule méridional de la ria, comblé vers la fin des années 1870 (20). Selon un rapport établi en avril 1850 par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, lors des périodes de tempête, alors que la houle de large s'engouffre avec violence dans le bras de mer qui forme le port du Conquet, balayant tout ce qui flotte aux abords des quais, le seul refuge offert aux navires pendant ces tourmentes est l'anse reculée de poulconq. Si les grands bâtiments ne peuvent y entrer, les petits navires y trouvent un mouillage sûr et tranquille. Quelques années plus tard – le 30 avril 1859 – l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du Finistère faisait toutefois remarquer que « l'anse de Poulconq qui est à peine atteinte par les hautes mers de morte-eau, sert seulement de refuge dans certaines conditions [aux bateaux de pêche], mais que faute d'eau pour y parvenir, elle ne saurait devenir un port de refuge proprement dit ». Quoi qu'il en soit, depuis le comblement de l'anse, le terme de Poulconq conserve uniquement une signification paléomorphologique par suite d'une transformation anthropique, c'est à dire liée à l'action humaine.

En fait, depuis longtemps, le port du Conquet était situé principalement à l'Est de la chapelle Saint-Christophe. Au XIXe siècle, il existait ici les vestiges d'une ancienne jetée ruinforme. Un peu plus à l'Est, une cale rudimentaire (qui se voit toujours, mais transformée) présente sur son côté oriental des lames de micaschistes en place, perforées pour le passage des filins d'amarrage ; la dite cale est bordée par de grandes dalles de micaschistes (à présent plus ou moins noyées dans le béton, par suite de l'élargissement de l'ouvrage primitif). Les escaliers d'accès à cette cale, également très rustiques, sont taillés dans la masse même des

effleurements mica schisteux. Les principales installations portuaires étaient alors représentées par les ouvrages du Drellac'h situés encore un peu plus à l'Est. Mais dans les années 1830, la cale aval du Drellac'h était dans un état complet de délabrement ; elle offrait, en outre, une déclivité extrêmement forte (20%). Selon le devis en date du 24 octobre 1835 (21), l'ancienne cale sera démontée et refaite en entier, sur une longueur telle que sa pente ne sera plus que de 8%. Son mur de soutènement sera en forts moellons de choix provenant des roches de la côte...Ce mur sera couronné par une tablette en pierre de taille de Plouarzel ou de l'Aber Ildut, de 0,30 m d'épaisseur. La longueur des pierres dans le sens de la cale ne sera jamais inférieure à 0,50m ; elles seront taillées en chevron de 0,05 m de flèche. Le remblai de la cale sera exécuté avec des pierrailles ramassées à la surface du port près de la cale.

Comme devait le préciser l'ingénieur Mengin dans sa notice consacrée au Conquet (22) paru en 1879, les ouvrages du Drellac'h consistaient à cette date en « un quai de 129 m de longueur, attenant à des terre-pleins dont la largeur varie de 6,50 m à 14,50 m ». Ce quai est muni de cales, de 5 mètres de largeur, ayant respectivement une longueur de 26 m (cale amont) et de 60 m (cale aval) Les ouvrages anciens avaient été reconstruits en 1836. On avait utilisé dans ce but une partie des blocs qui avaient été achetés au début de l'Empire (« 1100 blocs de pierre de Plouarzel ») pour la construction d'un môle projeté à la pointe Saint-Christophe, mais qui étaient restés inutilisés – faute d'avoir donné suite au projet – et qui étaient enfouis dans le sable !

Tel que nous le voyons aujourd'hui, le Drellac'h se compose principalement de deux cales, inclinées vers l'Ouest, mais toutefois d'orientation légèrement différente, en contrebas

d'une petite place. Le parapet de cette place est couronné par de forts éléments en granite porphyroïde blanc ou rose de l'Aber-Ildut. La tablette des cales – côté eau – est façonnée dans divers granites du massif de l'Aber-Ildut ; le pavage est en micro granite de l'île Longue (et de Rostellec ?) ; toutefois, l'extrémité de la cale occidentale présente un pavage particulier en gros éléments allongés de micaschistes, dressés subverticalement.

En fait, la grande affaire dont les discussions devaient se poursuivre pendant un siècle (23), était l'exécution d'un môle destiné à protéger le port du violent ressac. Dès 1771, les habitants du Conquet avaient élevé une voix suppliante vers l'Intendant de Bretagne pour demander la reconstruction du « môle qui paraît avoir existé à l'endroit on l'on remarque des monceaux de pierres » (au droit de la chapelle Saint-Christophe). A partir de cette date, différents projets allaient se succéder pour l'édification de môles (à l'intérieur de l'anse) et de brise-lames (à l'extérieur), sans aboutir avant 1873 ! Nous allons en présenter les grandes lignes en axant plus particulièrement notre exposé sur les matériaux de construction.

Le projet Besnard qui comprenait deux môles (113m et 53 m) enracinés respectivement sur les rives sud et Nord de la ria, à la hauteur de Saint-Christophe, était repris en 1786, puis en 1792, toujours sans suite. Le projet Trouille consistait en une seule jetée, de 109 m de long, enracinée également à Saint-Christophe. En 1810, l'ingénieur en chef Detaille reproduisait en partie le projet Besnard, en le limitant toutefois au môle du sud. Cet ingénieur « refusait de se servir de la pierre du Conquet » [comme devait le faire remarquer ultérieurement (en 1837), l'ingénieur Goury, cette roche « n'a sans doute pas la dureté du granite de Laber, mais [elle] s'obtient en très gros blocs et ... se trouve presque à pied d'œuvre ». Et Goury d'ajouter que « l'emploi [alors projeté] du granite de Laber, ou plutôt de Plouarzel [augmentait] sensiblement la dépense, puisque le seul môle [de la rive sud] serait revenu à 125 000f, dont 60 000f pour la pierre »]

Le temps passe ... Nous sommes en 1821. Les habitants du Conquet reprennent, une

fois de plus, leurs instances... et de nouvelles études sont demandées. L'emplacement d'une digue à la Pierre glissante, proposé quelques années auparavant, est écarté : ce môle « n'améliorerait le mouillage que bien faiblement ou même pas du tout ». On propose alors un projet totalement différent des précédents, à savoir la construction, à 400 mètres au large, d'un brise-lames de 420 m de long ...pour une dépense de l'ordre de deux millions...En 1837, l'ingénieur Goury prône la construction de deux môles, l'un sur la rive sud (au droit de Saint-Christophe), l'autre sur la rive nord, mais cette fois en avant de celui du sud (et non en arrière comme dans le projet Besnard). La même année,, la commission nautique suggère, d'établir un port de refuge à l'embouchure même de l'estuaire du Conquet, sous la Pointe Sainte-Barbe, en s'appuyant d'une part sur la pierre glissante, d'autre part en s'enracinant à la pointe Saint-Christophe. Cette proposition originale ne devait avoir aucune suite. L'ingénieur Goury avait également proposé la création d'un brise-lames en vue de créer une rade à l'entrée de l'anse du Conquet ; les travaux prévus à l'intérieur de l'anse par le même ingénieur ne seraient utiles que dans le cas où le projet de brise-lames serait refusé – ce qui advenait avant la fin de 1838 ...

NOTES

19 - du breton Poull : étendue d'eau et Conq : port, anse.

20 - Archives départementales du Finistère ADF 4 S 17. Voir aussi L.CHAURIS : « empiètements sur le domaine maritime au XIXe siècle : l'usine d'iode de poulconq au Conquet (finistère) (sous presse, penn ar Bed).

21 - ADF 4 S 1373.

22 - Tome IV des Ports maritimes de la France.

23 - ADF 4 S 1373. L.CHAURIS « L'aménagement portuaire du Conquet (Finistère) : cent ans de discussions sur des projets (1771 -1873) », Bull. Soc. archéol. Finistère, sous presse.

(à suivre)

